



### **Association culture et loisirs de Paris-Jardins**

« L'association « Culture et Loisirs de Paris-Jardins » a pour but l'organisation d'activités et de manifestations culturelles, sportives ou de loisirs permettant de rassembler les moyens humains et matériels à l'entretien, la restauration et la mise en valeur du château de Paris-Jardins » (extrait des statuts).

A cet effet, l'association gère la disponibilité des salles et vous propose plusieurs possibilités de location pour y organiser vos événements privés ou professionnels.



Château de Paris-Jardins - Avenue Henri Barbusse - 91210 Draveil

**Document réalisé par le bureau de CLPJ**

**Contact : salles-clpj@paris-jardins.fr**

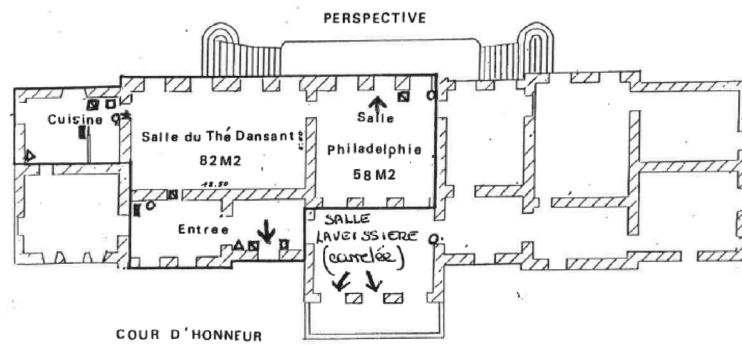
**Les salles :**

Trois possibilités de location :

La salle du “thé dansant” et la salle Philadelphie

La salle Laveissière

Les caveaux



### **La salle du “thé dansant”**

Elle peut accueillir 80 personnes assises. Elle communique avec une cuisine professionnelle et avec la salle Philadelphie. (82m<sup>2</sup> longueur 13m / largeur 6,5m)

10 tables maximum



### **Exemple d'aménagement**

### **La salle Philadelphie**

D'une capacité de 40 personnes, elle communique avec la salle du “thé dansant” et ouvre sur le balcon dominant la perspective du parc. (58m<sup>2</sup>) 6 tables environ.



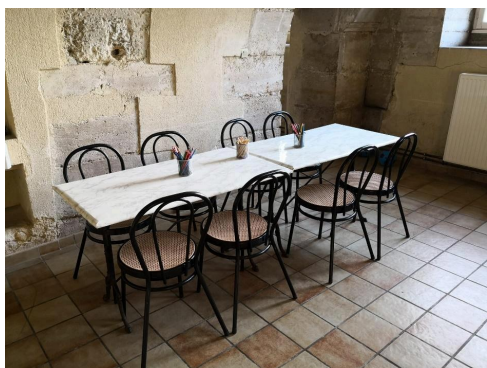
### **La salle Laveissière**

Elle ouvre sur la cour d'honneur du château, une petite terrasse est également à disposition notamment pour vos apéritifs. Elle peut accueillir 40 personnes assises.



### **Les caveaux**

Situés à l'arrière du château, ils permettent de réunir 50 personnes (organisateurs compris) mais ne répondent pas aux normes d'accueil des personnes à mobilité réduite. Ils sont équipés d'une cuisine non professionnelle.



## **Consignes générales**

### **Durée :**

Les salles sont louées la plupart du temps en format week-end, du vendredi après-midi au dimanche soir 17 heures pour une prestation le samedi. L'utilisation des salles est autorisée jusqu'à 4 heures du matin le dimanche. A cette heure tout le monde doit avoir quitté les lieux.

Des locations sont possibles à la journée de 08h00 à 18h00 pour des séminaires d'entreprise mais aucune sonorisation style DJ ne peut être utilisée le soir en semaine.

### **Conditions générales d'utilisation :**

Les salles du rez-de-chaussée "thé dansant ", "Philadelphie" et "Laveissière" et leurs équipements sanitaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'ensemble du château est non-fumeur. Des petits guéridons peuvent être installés sur la terrasse devant la salle Laveissière ou sur le balcon notamment pour les fumeurs.

Des tables rondes d'un diamètre de 1m20 permettant d'accueillir entre 6 et 8 personnes, quelques tables rectangulaires, des chaises pliantes en velours (habillables à votre convenance) sont à votre disposition. **Il est à votre charge d'aménager la salle et de ranger le mobilier en fin de prestation.**

Toute l'attention sera portée lors de la manutention du mobilier afin qu'il ne soit pas abîmé.

### **La vaisselle, les nappes sont à fournir par le traiteur.**

Aucune décoration ne pourra être accrochée aux murs et lustres de quelque manière que ce soit. Aucune nappe ne pourra être agrafée sur les tables.

**Une prise spécifique DJ** est disponible dans la salle Philadelphie. Reliée au système de sécurité, elle coupe automatiquement la sono en cas d'incendie pour émettre le signal d'évacuation du château. Le lieu de rassemblement se situe dans la cour d'honneur sous le marronnier.

**Interdiction formelle d'installer tables et chaises sur la pelouse à l'arrière du château.**

L'arrière du château est une zone de circulation automobile normalement fréquentée par les riverains, il est de votre responsabilité de protéger vos enfants.

Le traiteur dispose d'un jeu de clés dédié. Il doit se garer derrière le château et utiliser les plans inclinés jusqu'à la cuisine.

Le dimanche permet de finir les restes, de ranger, balayer, vider et sortir les poubelles.

**Les volets doivent être fermés tous les soirs avant de quitter les lieux.**

**Il est formellement interdit à tout moment de toucher aux rideaux de la salle Philadelphie.**

Il est nécessaire de souscrire à une **assurance responsabilité civile qui couvre toute la durée de la location pour un bien de cette nature « Château non classé de plus de 20 pièces »** à nous transmettre une semaine avant la date de la location.

Pour assurer la sécurité il est **obligatoire de souscrire un contrat avec un agent de sécurité incendie à votre charge** présent toute la durée de la manifestation. Nous procéderons à la réservation de celui-ci, vous nous remettrez le règlement par chèque le jour de la remise des clés. Le coût est d'environ 30€ TTC par heure. (heure de nuit, dimanche , etc. Nous consulter pour montant exact)

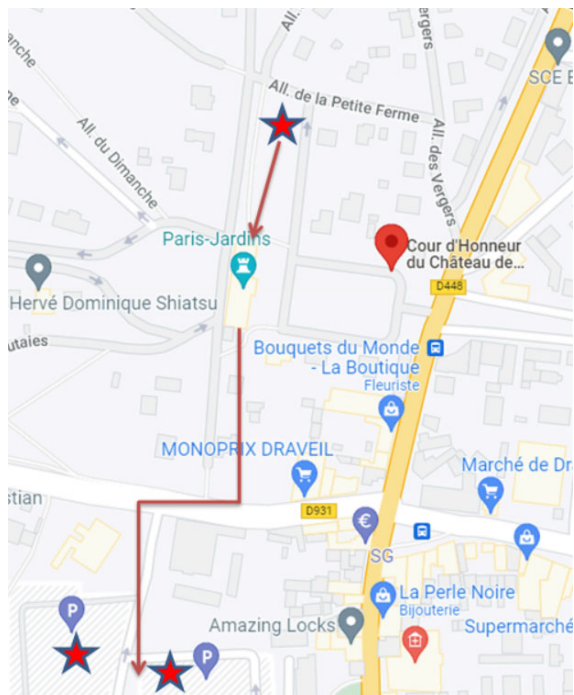
### **Parking :**

Quelques possibilités de stationnement dans le parking du cloître mais sa capacité est limitée.

Il est formellement interdit de se garer dans la cour d'honneur du château, sur les pelouses, derrière le château, ou allée de la perspective

Un **grand parking municipal gratuit** est accessible par l'avenue du Général de Gaulle après le Café cultures qui permet au plus grand nombre de se garer. Le château est accessible à pied par l'avenue de la terrasse.

**Parking, 120 Bd du Général de Gaulle, 91210 Draveil**



### **Fiche technique cuisine**

Le traiteur dispose :

De plaques à gaz avec hotte

D'un four électrique avec 7 grilles

De deux frigos

D'un lave-vaisselle (mode d'emploi affiché)

D'un plan de travail

D'un grand évier

### **Matériel disponible:**

24 tables rondes de 120 cm diamètre

Table en pierre salle Laveissière 2,10m par 0,90m

3 tables bistrots diamètres 50/60

6 tables pliantes rectangulaires (buffet) 240cm par 80 cm

11 "mange-debout"

### **Pièces à fournir au plus tard à la remise des clés :**

Contrat de location signé à la réservation.

Carte professionnelle du traiteur.

Attestation d'assurance 30 jours avant la date de remise des clés.

Chèques de caution ménage et rangement le jour de la location.

Chèques de caution dégradation et dépassement horaire le jour de la location.

Chèque pour l'agent sécurité incendie à l'ordre de securinium le jour de la location.